

# Suivi de la situation sanitaire

## Visioconférence du jeudi 26 avril

En début de réunion, la Ministre a d'abord salué l'engagement des personnels mobilisés dans la santé et dans les structures d'accueil des jeunes enfants.

Elle a apporté les informations suivantes :

- La décrue des cas de Covid est engagée dans une quarantaine de départements. Mais pour autant, les semaines qui viennent vont être très difficiles encore.
- Des dispositions sont prises pour assurer la réouverture des écoles tout en évitant la reprise épidémique.
- Sur le télétravail : 58,4% des agents de l'État (hors enseignants, police, administration pénitentiaire) ont télétravaillé (avec un nombre moyen de 3,8 jours en administration centrale ; 2,8 jours en service déconcentrés ; 3,2 jours en établissements publics).
- Sur la vaccination : aujourd'hui toute la population de plus de 55 ans et toutes les personnes qui ont des vulnérabilités peuvent se faire vacciner. Dans le cadre de ces règles, les agents les plus exposés par leurs conditions d'exercice professionnel bénéficient de créneaux prioritaires. Au fur et à mesure de l'arrivée des doses, les tranches d'âge éligibles seront abaissées. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour faciliter l'accès à la vaccination, y compris sur le temps de travail.
- Et toutes les mesures doivent être prises pour ne pas pénaliser les agents qui auraient à subir des effets secondaires (en clair : ASA afin d'éviter le jour de carence).
- La FAQ précise : « Les chefs de service doivent adopter toutes les mesures nécessaires destinées à accompagner la vaccination des agents et ses éventuelles conséquences ».

Pour faciliter la participation des agents publics (pompiers, personnels médicaux et para-médicaux, accueil, ...) à la campagne de vaccination, tous les freins aux règles de cumul d'activités et de cumul emploi/retraite ont été adaptées et publiées. L'ensemble du document est [consultable ici](#).

Les réouvertures des établissements publics recevant du public devront se faire sur la base d'un dialogue social de qualité.

Sur le télétravail, jusqu'au 15 mai, les règles restent les mêmes.

La Ministre a fini ses propos par un hommage à la fonctionnaire de police assassinée à Rambouillet, et a exprimé ses pensées à sa famille et à ses proches. Un temps de recueillement a été observé.

Les neuf organisations syndicales représentatives se sont ensuite exprimées.

## **Intervention de la CFDT :**

Madame la Ministre,

La CFDT a aujourd'hui des alertes et des questions :

Le Premier Ministre n'a pas parlé de relâchement dans le **télétravail**. Cela nous semble prudent à ce stade, mais il serait bien d'ores et déjà d'encadrer la progressivité de la reprise. Rien de pire en effet que la succession d'allers et retours dans les modalités de sécurisation sanitaire.

Pour faire face aux prochains jours et prochaines semaines, l'exigence d'un dialogue social de qualité n'en est que renforcée.

Sur la reprise dans les écoles, puis dans les collèges et lycées, la CFDT a rappelé son attente d'équipements de masques FFP2 pour les agents qui sont au contact d'enfants pendant les temps sans masques (repas, goûters, ...). Les besoins d'amélioration des équipements sur le renouvellement et la purification de l'air ne sont toujours pas satisfaits. Et sur la préparation de la rentrée scolaire : tout le monde rêve d'une rentrée « normale ». Mais la réalité n'est pas toujours celle qu'on rêve. La CFDT appelle donc dès maintenant à préparer une rentrée scolaire sous contrainte sanitaire, car mieux vaut prévoir...

Pour mémoire, la vaccination appelle toujours une réponse à la question des arrêts maladie liés aux effets secondaires constatés qui entraînent toujours l'application du **jour de carence**. La CFDT aurait aimé une formulation plus explicite dans la FAQ, mais nous ne manquerons de vous faire les alertes qui s'avèreraient nécessaires.

Enfin, Madame la Ministre, un mot sur le **salarial** et le courrier unanime des organisations syndicales dont la réponse est toujours attendue...

## **Réponses de la Ministre :**

Sur le courrier intersyndical concernant le salarial, la Ministre a confirmé qu'elle travaille à sa réponse et à obtenir des marges de manœuvre.

Sur le dialogue social : la Ministre a entendu la nécessité de l'anticiper.

Sur le télétravail : la Ministre a entendu la nécessité de règles claires, même si on va vers un allègement progressif (passage envisagé de un à deux jours de présentiel).

Sur les équipements : les purificateurs d'air sont chers et nécessitent un entretien important. Chaque fois que possible, il est indispensable et plus efficace d'aérer les locaux.

Les règles sur la restauration collective et sur les aménagements de locaux seront rappelées, en fonction des aménagements des règles sanitaires des prochaines semaines.

En prévision des élections régionales et départementales, les agents publics qui seront mobilisés bénéficieront du vaccin en amont du scrutin.

Pour la CFDT Fonction publique : Mylène Jacquot, Annick Bessat, Carole Chapelle.

Durée de la visioconférence : 9h30-11h10.